



11, rue Saint-Pierre Ouest

Val-Brillant, Qc, G0J 3L0

Tél.: 418-742-3212

Télec.: 418-742-3624

administration@valbrillant.ca

Site Internet: val-brillant.ca

BULLETIN MUNICIPAL

Volume 9- Numéro 8

Août 2016

Comité de soutien Remerciements

Au nom du comité de soutien, je remercie le conseil municipal pour son implication dans la levée de fonds visant à soutenir la famille de Julie Beaulieu et Régis Santerre suite à l'incendie de leur résidence.

Merci spécial aux vingt-et-un bénévoles qui ont fait du porte-à-porte pour recueillir les dons, soit plus de 5 000\$.

Un très grand merci à tous les généreux donateurs pour leur geste de solidarité.

Jules Michaud, résident, pour le comité de soutien

Fuite d'eau

Depuis près d'un mois, nous subissons encore une augmentation anormale des débits de consommation d'eau potable. Malgré l'inspection du réseau, nous ne sommes toujours pas parvenus à détecter la source de la fuite ou des fuites. Si vous soupçonnez une telle fuite dans votre secteur, SVP nous en aviser sans tarder. Une fuite à proximité de votre résidence peut se traduire par un cillement près de votre arrivée d'eau au sous-sol, une baisse anormale de votre pression au robinet ou une résurgence d'eau à la surface du sol.

Merci de votre collaboration!

Formation Héros en 30

Un défibrillateur (DEA) sera bientôt installé dans la municipalité pour permettre à la population d'y avoir accès en tout temps.

Dans le cadre de son implantation, une formation de 30 minutes vous sera offerte gratuitement vous permettant d'apprendre les gestes essentiels (RCR sans ventilation) pour sauver une vie.

Le programme Héros en trente © a été mis sur pied par le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC et la Corporation d'urgences-santé. Cette courte formation consiste à apprendre une version simplifiée de la réanimation cardiorespiratoire (RCR) : une méthode simple et efficace qui utilise seulement le massage cardiaque, sans la ventilation « bouche à bouche ».

Pour vous inscrire, communiquez avec Éline au 418-742-3212 p. 1625.

Dérogations mineures Avis public

Avis public est par la présente donné par la soussignée à l'effet que 3 demandes pour l'obtention d'une dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 03-2002 ont été adressées à l'inspecteur municipal de la Municipalité de Val-Brillant en conformité avec le règlement numéro 09-2008 sur les dérogations mineures.

Le présent avis a pour but d'informer toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal, relativement à ces demandes, qu'elle pourra le faire lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le lundi 12 septembre 2016, à 19h30, à la Cédrière située au 38, rue des Cèdres, à Val-Brillant.

Toute objection ou tout commentaire peuvent également être formulés auprès de la soussignée au 11, rue St-Pierre Ouest à Val-Brillant.

Dérogation #DPDRL160091

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure concernant le lot 3 865 476 du cadastre du Québec, situé au 32, rue St-Pierre Est à Val-Brillant.

Raison et nature de la demande:

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire un garage résidentiel qui ne respecte pas les normes de localisation prescrites au règlement de zonage de la municipalité de Val-Brillant. Selon le règlement de zonage, lorsque la hauteur du bâtiment est égale ou supérieure à deux mètres et demi, les marges de recul latérale et arrière sont de deux (2) mètres. Le projet du demandeur consiste à construire un garage résidentiel à ±1 mètre de la limite arrière et 1 mètre de la limite latérale malgré le fait que celui-ci aura plus de 2.5 mètres de hauteur

Dérogation #DPDRL160108

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure concernant le lot 3 865 550 du cadastre du Québec, situé au 35, rue St-Pierre Ouest à Val-Brillant.

Raison et nature de la demande:

Le demandeur désire régulariser la localisation d'une remise construite en 1991.

Selon le règlement de zonage de la Municipalité de Val-Brillant, lorsque la hauteur du bâtiment accessoire est égale ou supérieure à deux mètres et demi, les marges de recul latérale et arrière sont de deux (2) mètres;

BULLETIN MUNICIPAL

Volume 9- Numéro 8

août 2016 suite... p.2

Selon le plan de localisation réalisé par les arpenteurs géomètres Bernard et Gaudreault, la remise est localisée à ± 1.41 m de la limite latérale gauche et à ± 1.54 de la limite arrière, malgré le fait que la hauteur du bâtiment soit supérieure à deux mètres et demi.

Dérogation #DPDRL160109

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure concernant le lot 3 864 952 du cadastre du Québec, situé au 14, chemin du Durbec à Val-Brillant.

Raison et nature de la demande:

Le demandeur désire obtenir l'autorisation de construire un garage résidentiel qui ne peut respecter les normes de localisation et de gabarits prescrites au règlement de zonage de la Municipalité de Val-Brillant.

Selon le règlement de zonage#03-2002, pour les tronçons de chemin de fer situés à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, aucun bâtiment ne peut être construit à moins de 30 mètres du centre de la voie ferrée, à l'exception des bâtiments reliés à l'activité ferroviaire. Le projet du demandeur consiste à construire un bâtiment accessoire à ± 19.09 m du centre de la voie ferrée.

Le garage ne peut pas respecter également la marge de recul avant qui est de 9m, celui-ci sera localisé à ± 4.09 m de la ligne avant. De plus l'article 7.4.3 stipule que la superficie au sol du bâtiment accessoire ne doit pas excéder 75% de la superficie au sol du bâtiment principal et cette même superficie au sol ne doit également pas excéder 10% de la superficie totale du terrain, jusqu'à concurrence de 100 m². La hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5,7 mètres. Le garage projeté aura une superficie de ± 59.47 m² et excédera la superficie permise de ± 27.94 m² et excédera la hauteur permise de ± 0.09 m pour un total de ± 5.79 m.

Avis donné à Val-Brillant, ce 12^e jour d'août 2016.

Lise Tremblay, secrétaire-trésorière

À vendre

La Municipalité souhaite se départir d'équipements inutilisés. Si vous êtes intéressés par un des articles plus bas, veuillez déposer une offre dans une enveloppe scellée à la Municipalité avec l'inscription « **offre équipements** » inscrite sur le dessus, et ce **avant le 30 août à 16h**. Vous devez indiquer un prix séparément pour chaque article souhaité. Les équipements seront vendus au plus offrant pour chaque item et sans aucune garantie ni possibilité de remboursement. Vous pourrez aller examiner les items **le 29 août prochain entre 17h et 18h** au garage municipal du 58 St-Pierre Est.



#1
Compresseur à air « Brunner »
 5Hp



#2
Compacteur « Hohler »
 moteur
 1 ½ Hp



#3 Tondeur
 « Columbia »
 54 pouces
 hydrostatique
 25 Hp